

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence du projet : n°2015-09-21x-01027
(MEDDE-ONAGRE)

Référence de la demande : n°2015-01027-011-002

Dénomination du projet : 80 - SMBDSGLP : Amphibiens

Lieu des opérations : Abbeville-2...

Bénéficiaire : SMBDSGLP / MAQUET Emmanuel

MOTIVATION ou CONDITIONS

Avis favorable pour 1 élève :

- déplacement d'amphibiens plus le côté de
Comblement de mares colonisées par le
Crabapple de Helms ne s'impose pas

MOTIVATION ou CONDITIONS

Président du comité permanent
EXPERT DELEGUE FAUNE
EXPERT DELEGUE FLORE



AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le :

10 juillet 2017

Signature :